

Voilà ce qui me déçoit. Mes amis du Parti libéral ont collaboré avec le gouvernement. Le député de Kingston et les Îles a demandé la parole. Il tient généralement le crachoir pendant une vingtaine de minutes, car il a toujours beaucoup de choses intéressantes à dire. Il a une contribution à faire au débat; c'est pourquoi lorsqu'il prend la parole nous nous attendons toujours à une intervention prolongée de sa part.

Or, il n'a parlé que pendant vingt secondes. Pour la première fois de sa vie, mon collègue de Kingston et les Îles n'a parlé que pendant vingt secondes. Pourquoi? Pour permettre au gouvernement, comme l'a expliqué le député de Churchill, de faire adopter en douce une autre motion qui supprimerait toute possibilité de modification de cette motion.

**M. Milliken:** Nous appuyons le projet de loi.

**M. Riis:** C'est à ça que je voulais en venir. Le député de Kingston et les Îles dit que son parti appuie le gouvernement, qu'il appuie ce projet de loi. Pas nous.

Nous estimons que ce projet de loi est foncièrement vicié. Je vois le député de Prince George—Peace River secouer la tête. Je l'entends d'ici, de l'autre côté de l'allée.

Je sais que les députés ministériels trouvent l'opposition gênante. Ils ne veulent pas laisser libre cours au débat. Ils ne veulent pas de réactions contre les lois draconiennes du gouvernement. Ils veulent faire adopter des motions en douce pour duper la Chambre. Je vous le dis, monsieur le Président, la population du Canada en a assez de ce gouvernement qui tente toujours de manipuler la Chambre des communes en son nom.

Revenons à la question dont nous sommes saisis. Je siége au Bureau de régie interne, et j'en suis fier. Nombre de gens se demandent ce que fait cet organisme. Les gens posent une foule de questions au sujet du bureau. Ils me demandent à quoi il sert. Je le leur explique. Un certain malaise existe, par conséquent. Nous comprenons la nécessité d'instituer un groupe de personnes chargées de gérer les affaires des établissements parlementaires, et les gens qui font partie de ce bureau ne ménagent pas leurs efforts et mettent beaucoup de cœur dans leur travail, à mon avis.

• (1210)

Il n'en demeure pas moins que la création de ce groupe soulève certaines questions. Je n'en dirai pas plus.

### *Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a présenté, ensuite, le projet de loi C-79 qui a suscité lui aussi certaines réserves et certaines inquiétudes. Quel genre de pouvoirs donnons-nous à ce bureau? En règle générale, ce qui se passe dans ce bureau n'est pas du domaine public. Et puis nous découvrons que selon les dispositions de ce projet de loi, que j'ai appuyé jusqu'à tout dernièrement à l'exception de la disposition dont mon collègue de Churchill a parlé, tous les membres du bureau sont tenus, dès que les circonstances le permettent, de prêter le serment ou l'affirmation solennelle de fidélité et de discrétion devant le greffier de la Chambre des communes.

Or, dès qu'on commence à délibérer dans le secret, les gens ont la puce à l'oreille, à juste titre. En tant que parlementaires, nous tenons, entre autres choses, à ce que les choses se fassent au grand jour, au su et au vu de tout le monde, bref, publiquement. Ne sommes-nous pas, après tout, les serviteurs du peuple? En commençant à agir dans le secret, nous mettons la puce à l'oreille des gens.

Le 3<sup>e</sup> modèle de formule, que nous serons tous, au sein du Bureau de régie interne, appelés à signer, dit ce qui suit: «Je», et on inscrit son nom, «jure de m'acquitter (affirme solennellement que je m'acquitterai) fidèlement et honnêtement de ma charge de membre du Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Ainsi Dieu me soit en aide.» On ajoute plus loin: «Je jure en outre (j'affirme) de ne communiquer, ou laisser communiquer, à moins d'y être dûment autorisé, aucun renseignement sur les questions d'emploi, de relations de travail, de soumissions, de sécurité, d'enquête relatives à un député de la Chambre des communes.»

Autrement dit, en tant que membre du bureau, je jurerais de ne jamais communiquer les résultats d'une enquête dont un député ferait l'objet.

**M. Malone:** C'est parce que cela ne serait pas bien de votre part.

**M. Riis:** J'entends un écho. Cet argument est juste. Il serait peut-être discutable de communiquer les renseignements en cause. Cependant, c'est ce que nous acceptons de faire.

Que disons-nous alors? Il faut avoir pris toutes les précautions voulues pour être certains que peu importe la décision du bureau, non seulement elle respecte les lois, mais elle ne laisse planer aucun doute à ce sujet.